

CAHIER DES CHARGES



APPEL À CANDIDATURES

AMELIORER L'ANCRAGE ET VOTRE SOURCING TERRITORIAL GRACE A LA BOX DESTINATION CAP BTP

Renforcer l'efficacité de votre sourcing et gagner en attractivité sur votre territoire. La Box est une solution interactive, digitale et mobile permettant d'améliorer la visibilité de votre CFA.

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1 – PREAMBULE ET PRESENTATION DU CCCA-BTP.....	3
2 – REGLES APPLICABLES A L'APPEL A CANDIDATURES	5
3 – DEPOT DE CANDIDATURE ET CONVENTIONNEMENT	14
4 – SUIVI DES CANDIDATURES.....	17
5 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE	17
6 – DONNÉES PERSONNELLES	18

1 – PREAMBULE ET PRESENTATION DU CCCA-BTP

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et connexes définies par les partenaires sociaux du BTP dans leurs accords de branches et afin de répondre aux orientations des CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP propose un programme d'appels à candidatures d'envergure pour accompagner le déploiement des dispositifs innovants imaginés par le CCCA-BTP.

Avec ces appels à candidatures, le CCCA-BTP souhaite encourager le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations innovantes et originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

En **2025**, le budget dédié au financement du déploiement des dispositifs du CCCA-BTP dans le cadre des appels à candidatures est de **10 M€**.

- **Définitions :**

Candidature	Proposition, par le candidat, de déploiement du dispositif du CCCA-BTP décrit dans les documents remis en réponse à l'appel à candidatures.
Dispositif	Accompagnement direct du Bénéficiaire, à savoir : <ul style="list-style-type: none">• Le versement d'une subvention et <ul style="list-style-type: none">• L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (préconisations, analyse de la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur, etc.),• Selon l'appel à candidatures, la mise à disposition des réalisations du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).
Déploiement du Dispositif	Mise en œuvre du Dispositif du CCCA-BTP par le Bénéficiaire : son parcours, sa capacité à mettre en œuvre le Dispositif (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration du Dispositif dans son projet d'établissement.
Résultats	Atteinte des objectifs du dispositif et du plan de déploiement proposé par le candidat.
Indicateurs de réussite	Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin de déterminer si le Déploiement mis en œuvre est efficace.
Productions	Réalisations du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique, etc.).

	Il peut s'agir de tous documents, rapports, schémas, analyses, études, créations, innovations brevetables ou non, marques protégeables ou non, procédés, produits, savoir-faire, maquettes, matériel, essais, échantillons, prototypes, logiciels, programmes et développements informatiques, spécifications, bases de données, données, dessins, informations, dénominations, logos, signes distinctifs, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, entrant ou non entrant dans le champ de la propriété intellectuelle, industrielle et/ou par le droit d'auteur, du CCCA-BTP.
--	--

- **Présentation du CCCA-BTP**

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale par apprentissage définie par les partenaires sociaux.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une expertise pédagogique solide de l'alternance, avec l'innovation comme marqueur fort, reconnue au niveau national et au-delà des frontières du secteur.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers et aux besoins en compétences des entreprises, pour lesquelles il crée des outils pédagogiques adaptés (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée en 2018, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation aux métiers du BTP, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, auxquels s'ajoutent des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Le CCCA-BTP inscrit la démarche RSE au cœur de ses ambitions avec un objectif de certification en 2026. Il soutient les organismes de formation qui intègrent cette dimension au sein de leur structure.

- **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) assure **le pilotage stratégique et opérationnel** des modalités de financement par les subventions, accordées dans le cadre des appels à projets et candidatures.

Pour assurer le déploiement des appels à projets et appels à candidatures, elle collabore avec :

- Le pôle Performance et Sécurisation Financière (PSF),
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS)
- La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX)
- Le pôle Patrimoine et Moyens Généraux (PPMG)
- La direction des Ressources Humaines

2 – REGLES APPLICABLES A L'APPEL A CANDIDATURES

2.1 Conditions et critères d'éligibilité

Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un ou plusieurs dossiers dans le cadre de l'appel à candidatures « **La BOX Destination CAP BTP** » en justifiant un des trois critères alternatifs suivants :

1/L'organisme de formation doit justifier d'un nombre minimal **d'au-moins 50 jeunes en apprentissage et au moins une section dans les premiers niveaux de formation** (niveau 3 et 4)

2/L'organisme de formation doit justifier qu'il compte **au moins 50 % des jeunes formés en apprentissage aux métiers du BTP**

3/L'organisme de formation doit démontrer que **75 % des apprentis préparant dans leur établissement une certification du bâtiment ou des travaux publics, ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du BTP**

La direction des Appels à projets et des Expérimentations, s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures. Toute candidature ne respectant pas les critères mentionnés ne sera pas étudiée.

2.2 Critères de recevabilité

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Un justificatif type extrait Yparéo ou fichier excel est à fournir lors du dépôt de la candidature.

2.3 Process global d'analyse, d'évaluation et de sélection des candidatures

1/ Une phase d'analyse

Dès la réception de la candidature, la Direction des Appels à Projets et Expérimentations assure une analyse fine sur la recevabilité et l'éligibilité du dossier. Les chargés d'appels à projets analysent ensuite tous les éléments du dossier et la cohérence d'ensemble. Dans le même temps le pôle sécurisation et financement (PFS) assure l'analyse des dépenses éligibles à subvention du CCCA-BTP ainsi que la santé financière du porteur de projet. Dès la validation à la DAPEX et au PSF l'ouverture des évaluations peut se faire.

2/ Une phase d'évaluation

Les évaluations sont individuelles et réalisées via la plateforme d'appels à projets selon l'argumentation de la candidature, ses forces, ses explications de mise en œuvre et du déploiement du dispositif du CCCA-BTP, etc. A l'issue de l'ensemble des évaluations, une commission de présélection se réunit.

Si les évaluations sont disparates, la candidature est discutée en commission de présélection. Dans la négative, elle est présentée directement en GTP.

3/ Une commission de présélection pluri-compétentes

La commission de présélection est composée des évaluateurs ayant évalué les candidatures dans la phase précédente. Elle permet un échange entre les évaluateurs. A l'issue de cette commission, la DAPEX propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP). Ainsi tous les dossiers (retenus et non retenus) sont présentés en GTP.

4/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures selon les thématiques des appels à projets. Les directions présentes lors des commissions de présélection peuvent également y être conviées. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur les dossiers à retenir et le financement prévu pour chacun d'eux ainsi que les dossiers à exclure, sur la base des éléments fournis et évalués.

Ces avis sont alors portés en Conseil d'Administration. Le contrôleur général de l'État et/ou, le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

5/ Le Conseil d'administration

En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et de leur financement. Ils déterminent corrélativement la liste des dossiers qui ne sont pas retenus. Cette phase constitue la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.

- **Les demandes de précisions**

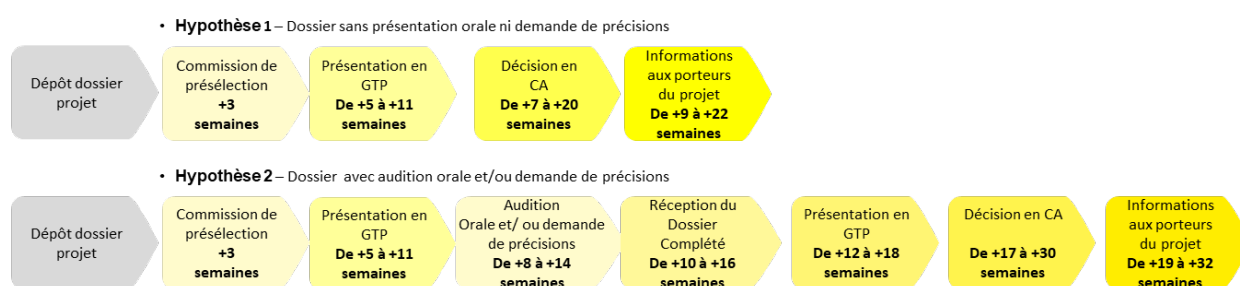
Dès la réception du dossier, la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme d'appels à projets.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à déposer leurs réponses directement sur la plateforme. Selon le nombre et l'amplitude des précisions demandés, un dossier de candidature complémentaire pourra être suggéré. Ce dernier sera alors réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre le déploiement envisagé par le candidat et ne doit pas changer la nature de celle-ci.

Les dossiers complémentaires pourront être de nouveau analysés par la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, appuyée éventuellement par une des directions métiers avant d'être présentés en GTP pour avis puis présentés en Conseil d'administration pour décision finale.



Schéma du processus global de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

Les organismes de formation retenus seront ceux qui répondront aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges

2.4 Durée de l'appel à candidatures et budget alloué

- **Durée**

L'appel à candidature est prévu jusqu'au 31 décembre 2025 - à compter de la date de publication sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr.

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.

La durée de la convention de financement des candidatures sera de 2 ans maximum.

Les GTP et Conseils d'administration sont prévus tous les mois (excepté pendant la période estivale), les dossiers reçus seront donc analysés aux dates des instances.

A titre indicatif, le calendrier des GTP et Conseils d'administration sera disponible sur le site d'appels à projets. Le porteur pourra ainsi calculer la date maximale de dépôt de sa candidature afin de respecter le processus de sélection. **Cependant la présentation du dossier aux différentes instances est conditionnée à la qualité du dossier et sa complétude par rapport aux demandes de précisions. Si les réponses ne respectent pas la date de retour limite le dossier sera reporté à une instance ultérieure.**

Les dossiers devront impérativement être déposés complets sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues.

Après la date et l'heure prévues dans ce cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne sera possible, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ne sera téléchargé ni étudié.

Un tutoriel de création et de mise à jour du compte candidat est disponible sur la plateforme.

Un guide de création de l'Espace candidat est également à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (candidature, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

31 DÉCEMBRE 2025 AVANT 20 HEURES.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le porteur dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde

spécifique par appel à projet. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

- **Budget**

Le budget maximum alloué à cette thématique **EXCELLENCE ET ATTRACTIVITE** validé en Conseil d'administration est de 3M€

Le CCCA-BTP, dans le cadre de cet appel à candidatures « les BOX Destination CAP BTP », accompagnera la mise en place de **24 BOX** maximum sur l'ensemble du territoire pour cette année 2025.

Coût d'une box 83 000 € TTC.

Afin de garantir une meilleure implantation « les droits attributions » de dotation des box seront conditionnés selon le nombre de site de l'OF comme suit.

- Un OF ayant un site = une box
- Un OF ayant entre 3 et 5 sites = 3 box max
- Un OF ayant entre 6 et 12 sites = 6 box max

2.5 Modalités de financement et conventionnement

- **Les dépenses éligibles à financement**

Les dépenses éligibles prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Elles recouvrent les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif :

- L'acquisition d'une ou plusieurs BOX DESTINATION CAP BTP, selon la décision du CA du CCCA-BTP.
- Une session de formation « prise en main » sera organisée dès la livraison de la BOX. Cette formation obligatoire sera planifiée en fonction des disponibilités des participants.
- La maintenance et les mises à jour des systèmes et logiciels, essentiels pour l'utilisation du dispositif Destination cap BTP durant la durée de la convention

Toutes autres dépenses ne seront donc pas éligibles à la subvention du CCCA-BTP

- **Le financement sera versé en plusieurs tranches selon le montant total de la subvention :**
 - **Pour les subventions inférieures à 100 K€** deux tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention

- La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses
- **Pour les subventions supérieures à 100 K€ et inférieurs à 1 M€**, trois tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 40 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La troisième tranche de 20 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses engagées
- **Pour les subventions supérieures à 1 M€**, quatre tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 25 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 25 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La troisième tranche de 30 % la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La quatrième tranche de 20 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs de dépenses engagées
- **Les justificatifs attendus**

L'OF devra fournir l'ensemble des éléments présentés ci-après :

- Le contrat de prestations signé avec AVENRIA
- Le bon de réception de la BOX et les factures associées
- Les attestations de formations
- La liste de la totalité des événements avec la mobilisation de la BOX, à renouveler pendant la durée de la convention
- L'ensemble des reporting liés à la BOX (DATA et prospects)
- Un suivi post événements et des actions d'accompagnement des prospects menées dans les 3 mois suivants les événements (nombre de visites, nombre d'utilisateurs d'au moins un service de la BOX, taux de transformation et actions d'accompagnement)

2.6 Modalités de l'appel à candidatures

- **Contexte, finalités et objectifs de l'appel à candidatures**

En 2021 le CCCA-BTP a développé Destination CAP BTP (DCBTP), une plateforme digitale pour accompagner les jeunes et les adultes dans leur orientation, leur recherche de formation et leur insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Cette solution vise également à accompagner et conseiller plus largement ceux et celles ayant un projet professionnel dans le domaine du BTP, y compris les personnes en reconversion.

Des services et des outils pour un parcours d'accompagnement intuitif et personnalisé, de la définition d'une orientation, à conforter un projet professionnel dans le secteur du BTP, de découvrir un métier du bâtiment ou des travaux publics, de dynamiser la recherche d'une entreprise par l'aide à la rédaction d'un CV, ou encore d'accéder à des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire à l'issue d'une formation. Destination BTP propose aux jeunes et aux

personnes ayant un projet professionnel dans le secteur du BTP, un parcours d'accompagnement et des solutions sur mesure pour répondre concrètement à leurs besoins.

Cette solution permet de rendre visible les opportunités d'emploi dans le secteur BTP, région par région renforçant ainsi l'ancrage territorial.

Destination CAP BTP et sa BOX mobile représentent une avancée majeure pour la filière construction, offrant un moyen efficace et innovant pour attirer, former, et intégrer la prochaine génération de professionnels, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail dans le secteur BTP.

La solution DCBTP :

Cette solution dite phygitale (qui combine à la fois des éléments physiques et des éléments numériques) se décline en deux formats :

- **Une plateforme digitale ;**
- **Un stand interactif (qui peut se déployer de 9 m2 à 25 m2).**
- **Une BOX mobile**

Les services proposés :

Module de Matching & portefeuille de compétences : un outil de diagnostic de potentiel de personnes sans projet professionnel identifié ou hésitantes et qui les accompagnent tout au long de leur parcours professionnel. Un outil pour révéler des talents et susciter des vocations.

Module de géolocalisation des OF : un outil de cartographie qui permet de localiser simplement les OF sur tout le territoire.

Module de création de CV : un outil simple pour créer un CV facilement.

Module de répertoire national d'offres d'emploi et de stages : un accès aux offres d'emplois, de stages et d'alternance avec plus de 130 000 offres disponibles.

Découverte métiers par immersion : l'immersion en VR pour la découverte des métiers.

Espace recruteur : un espace dédié pour permettre aux entreprises et OF de déposer leurs offres d'emploi et de formation créant un pont entre les apprentis et le marché du travail vitrine.

La BOX mobile DCBTP :

Pour répondre à la demande des organismes de formation et des acteurs de la filière en charge de la promotion, la solution DCBTP a été adaptée en une version mobile sous forme de BOX interactive agile et mobile (stand <9m2) permettant un accès aux mêmes services que la plateforme DESTINATION CAP BTP en maintenant une dynamique sur un parcours s'adaptant à la maturité du projet professionnel du visiteur.

L'objectif est de créer des antennes territoriales avec des ambassadeurs engagés lors d'événements organisés dans les régions, afin de donner une visibilité accrue aux formations et aux métiers du BTP et ainsi renforcer l'attractivité, le sourcing et le recrutement.

Une BOX mobile pour :

- Répondre aux acteurs du secteur intéressés par la solution et la BOX DCBTP.
- Apporter une solution adaptée aux « ambassadeurs » pour être autonome.
- Être en synergie avec tous les services de DCBTP.

La BOX et son contenu :

- Un concentré technologique avec un design attractif ;
- Des antennes territoires avec des ambassadeurs métiers.
- Des données en temps réel avec la Data visualisation.



Les avantages de la BOX :

- **Réutilisable** : la BOX est réutilisable sur plusieurs évènements dans l'année
- **Adaptabilité** : s'adapte aux différents lieux et emplacements en fonction des évènements.
- **Différenciant** : par son format « original » peut interpeller et donc apporter une meilleure visibilité lors des évènements.
- **Coût financier avantageux** : la BOX est moins onéreuse qu'un stand classique puisqu'elle s'adapte à tous les environnements.
- **Faciliter de montage et démontage** : la BOX est conçue pour être facile à monter et démonter.
- **Transport et stockage simples** : par son format la BOX peut être transportée dans une voiture et stockée facilement.
- **Personnalisable** : en complément de la charte graphique Destination CAP BTP, la BOX mobile sera personnalisable à l'univers de l'OF lauréat tout en maintenant la marque CCCA-BTP DESTINATION CAP BTP.

Nouveauté 2025 : (cf annexe API)

L'intégration de la « passerelle API contractualisation BTP »

Objectifs :

- **Intégrer la donnée candidat DCBTP dans le système informatique de gestion** des candidats déployé sur leur territoire au niveau de chaque site
- **Éviter la double saisie**
- **Permettre les remontées d'information automatique** sur l'avancement du processus d'insertion des candidats dans leur système.

Périmètre action "Passerelle API contractualisation BTP"

- Point central : données au niveau Site/CFA/OF

Tout CFA/OF/Site dispose d'un numéro unique noté UAI attribué dans le répertoire académique et ministériel faisant le lien avec une base de données unique ou avec « Parcoursup » ou encore avec le CERFA.

- Les systèmes informatiques de gestion de candidats distinguent les sites

Ex: YPAREO/HUB3E font la distinction entre les différents sites dans les bases de données avec à titre d'exemple la dénomination pour HUB3E: site1, site2, site3, etc, (rattachant la distinction des données de formation et autres). Les bases de données sont différenciées.

- Versions et évolutions des systèmes des CFA/OF/Site

Les systèmes informatiques de gestion entre les différents territoires et/ou sites peuvent être à des versions différentes avec des possibilités d'évolution au cours de l'année ou sur les 2 ans à venir.

Les modalités complètes d'application pour sont disponibles dans le document annexe « Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation".

- **Finalités, objectif**

Les BOX DESTINATION CAP BTP visent à améliorer significativement l'orientation professionnelle et l'insertion dans le secteur du BTP, en fournissant une plateforme digitale et une BOX mobile pour faciliter l'accès à l'information, la formation, et les opportunités professionnelles pour les jeunes et les professionnels du secteur.

Les finalités de l'appel à candidatures sont de renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact territorial du CFA, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux apprenants et en répondant de manière proactive aux besoins du marché du travail local.

DESTINATION CAP BTP-BOX mobile est une solution interactive conçue pour moderniser l'accès à la formation et à l'emploi dans le BTP, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes en recherche de carrière, des professionnels cherchant à améliorer leurs compétences, des CFA désireux d'élargir leur portée, et des entreprises en quête de talents qualifiés.

L'objectif de cet appel à candidatures est de permettre aux OF de s'engager dans un dispositif visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact du CFA sur son territoire, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux futures apprenants et/ou au apprenants sortants dans leur insertion professionnelle et poursuite d'études.

- **Le dispositif proposé par le CCCA-BTP**

L'accompagnement du CCCA-BTP prendra la forme d'un **accompagnement direct** :

- Versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature ;
 ⇒ 83 000 € TTC par Box dans la limite de 24 BOX

Le dispositif ne se limite pas à l'acquisition de la BOX, il prend en compte plusieurs étapes

- A réception du planning d'évènements programmés par l'OF, **le CCCA-BTP pourra organiser une rencontre pour améliorer la présence et la performance sur certains salons** en créant des synergies locales.
- Pour aider les lauréats à personnaliser leur solution interactive et à s'approprier les modalités d'utilisation des services de la Box DESTINATION CAP BTP, **une session de formation "prise en main" sera organisée dès la livraison de la BOX**, en fonction des disponibilités des participants.
- **Une assistance pilotée par le CCCA-BTP**, sera mise en place pour aider les lauréats sur des problèmes ponctuelles et d'usages.

Le CCCA-BTP propose les Productions suivantes :

- Un document retraçant l'ingénierie ; la production et l'exploitation du dispositif de la BOX DESTINATION CAP.
- Un document précisant les conditions de personnalisation de la BOX.
- Un guide d'utilisation détaillé sera fourni pour faciliter l'usage de la BOX lors des évènements.

Le CCCA-BTP pourra déployer également la BOX pour certains salons, en fonction des sollicitations des acteurs territoriaux. Le CCCA- BTP mettra disposition les « prospects » recueillis sur la plateforme Destination CAP BTP.

3 – DEPOT DE CANDIDATURE ET CONVENTIONNEMENT

3.1 Dépôt des dossiers candidatures

Les réponses devront impérativement être déposés complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-ccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat

devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat n'aura pas la capacité de déposer sa candidature.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :
ewa.mollois@ccca-btp.fr

3.2 Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte :

- **Le dossier candidature :**
 - La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration.**
 - La candidature du candidat sous la forme de document mentionnant sa motivation pour utiliser le dispositif proposé par le CCCA-BTP en mentionnant : son plan d'actions pour déployer le dispositif, sa capacité : technique, humaine, matérielle ..., sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement ainsi que tout autre élément permettant de comprendre les actions de déploiement prévues ainsi que les résultats attendus de la mise en œuvre du dispositif.
 - Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé).
 - Un justificatif d'entrée dans au moins une des catégories de recevabilité prévue dans ce présent cahier des charges. (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...)
 - L'organigramme de l'équipe en charge du déploiement de la BOX
 - La liste d'au moins 6 événements sourcing (hors événements internes) par an et par BOX où la BOX DESTINATION CAP BTP sera présente (salon, forum, ...) - Tableau mentionnant les dates et lieux. Ce tableau actualisé devra être fourni tous les ans.
 - La liste du nombre de site de l'OF

Ces éléments serviront de critères d'évaluation et de sélection des candidats

- **Pièces administratives** (dans le compte candidat à mettre à jour tous les ans)

Lors de l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de saisir la raison sociale de votre structure telle que mentionnée dans les documents officiels (K-Bis ou RNA).

- Une présentation du porteur de projet
- L'organigramme
- Les références de l'organisme
- Le projet d'établissement
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour soit l'année du dépôt du projet)
- Rapport d'activité
- Le certificat Qualiopi
- L'extrait Kbis de l'équipe projet,

- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur de projet et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants
- Les 2 dernières liasses fiscales et/ou le Rapport du CAC ou de l'instance qui certifie les comptes, en fonction de la structure juridique de l'OF

L'ensemble des pièces administratives, financières et le dossier projet sont à charger sur le site www.appels-a-projets@cccabtp.fr dans l'appel à projets concerné et sur l'espace candidat.

Les indicateurs et impacts attendus doivent être clairement exprimés. Leur mesure, les instruments de cette mesure et la communication des résultats sont définis et présentés dans la lettre de motivation.

Certains indicateurs à prendre en considération sont à minima listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Nombre d'évènements couvert par la Box destination CAP BTP
- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de jeunes inscrits dans une formation du BTP (taux de transformation)
- Nombre de visites
- Nombre d'utilisateurs d'au moins un service de la BOX,
- Et tout autre indicateur que le candidat jugera nécessaire de mentionner.

3.3 Conventionnement

Après décision du Conseil d'administration, les candidats lauréats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment le montant du financement prévu par le CCCA-BTP et le taux de financement accordé. Cette notification est également accessible sur le compte candidat sur la plateforme d'appels à projets.

Une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat. Les dépenses prises en charge par la subvention du CCCA -BTP ne pourront être antérieures à la date de décision du Conseil d'administration du CCCA- BTP.

La convention précisera notamment les éléments suivants : le projet de déploiement du dispositif du candidat, le dispositif précis poussé par le CCCA-BTP, les productions mises à disposition par le CCCA-BTP, les règles de copropriété éventuelle et d'exploitation ou d'utilisation des productions du projet, les modalités de pilotage de la convention, le financement (montant, nature des dépenses prises en charge, tranches prévues et périodicité de versement), et tout autre élément spécifique au projet nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

- **Les candidatures non sélectionnées**

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur projet, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à projets du CCCA-BTP.

4 – SUIVI DES CANDIDATURES

- **Pilotage des candidatures lauréates**

Dans le cas des appels à candidatures, le CCCA-BTP apporte son expertise, outils et méthodologies aux OF.A afin qu'ils assurent le déploiement de l'accompagnement du CCCA-BTP. Dans ce cadre, le CCCA-BTP a un rôle de suivi et d'évaluation des déploiements mis en œuvre par les OF.A et des financements accordés et versés.

Le pilotage du CCCA-BTP a donc pour fonction essentielle de veiller au suivi et à la bonne exécution de la convention de subventionnement.

Pour chaque candidature lauréate, une équipe de pilotage dédiée sera constituée, côté du CCCA-BTP notamment par : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier éventuellement concernée par la thématique et le contrôleur financier en charge du suivi du projet et toute autre personne intervenant dans le processus de suivi tout au long des étapes définies par le projet ou la candidature. Ce seront les interlocuteurs privilégiés pour l'OF.A bénéficiaire.

Le candidat lauréat devra alimenter les documents de reporting, selon la périodicité définie, mentionnés dans la convention de subventionnement et inviter le CCCA-BTP lors de l'organisation des COPIL de suivi dont la périodicité sera déterminée au moment de la contractualisation de la convention.

À l'issue de la mise en œuvre des actions définies dans la convention, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation notamment au moment du paiement des tranches de subventions.

L'OF.A enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les modèles adressés ainsi que les justificatifs de dépenses liés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP.

Les organismes de formations bénéficiaires des subventions du CCCA-BTP s'engagent également à compléter et transmettre au CCCA-BTP le questionnaire du Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF) aux échéances indiquées.

5 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE

5.1 Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

5.2 Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à candidatures ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

6 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins des traitements administratifs et financiers, le CCCA-BTP et le Bénéficiaire se communiquent des données et fichiers relatifs au Projet et à la candidature. Les informations nominatives et à caractère personnel (nom, prénom, fonctions, adresse, missions, etc.) et leur traitement relèvent de l'application du règlement européen sur la protection et les traitements des données personnelles.

Ces données nominatives à caractère personnel ne seront, en principe, communiquées que pour les besoins des prestations et leur exploitation et conservées à temps par les Parties pour la durée du Projet et de la candidature et ses traitements administratifs, comptables et fiscaux.

Les Parties déclarent être informées de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées ainsi que toute autre disposition applicable en la matière dont le Règlement (UE) 2016/679 de leurs obligations et d'en respecter les dispositions. Il est précisé que le présent article ne s'appliquera que dans l'hypothèse où le CCCA-BTP traiterait, en y ayant accès, des données à caractère personnel, au cours de l'exécution de la Convention. Chaque partie est responsable de son propre traitement.

Les responsables de traitements conservent la responsabilité des données et de celles dont la communication est requise. Ils devront :

- Procéder à une analyse d'impact sur les traitements de données s'il y avait un risque élevé pour les droits et libertés et, le cas échéant, consulter la CNIL ;
- Ne donner l'accès qu'aux données strictement nécessaires ;
- Recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées en corrélation avec les finalités poursuivies et définies dans la présente Convention ;
- Fournir les données strictement nécessaires à l'exécution, conformément aux principes de « Privacy by design » et « Privacy by default » ;
- Mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles, procédure interne, appropriées et proportionnées.



RENDEZ-VOUS SUR

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP

19, rue du Père Corentin

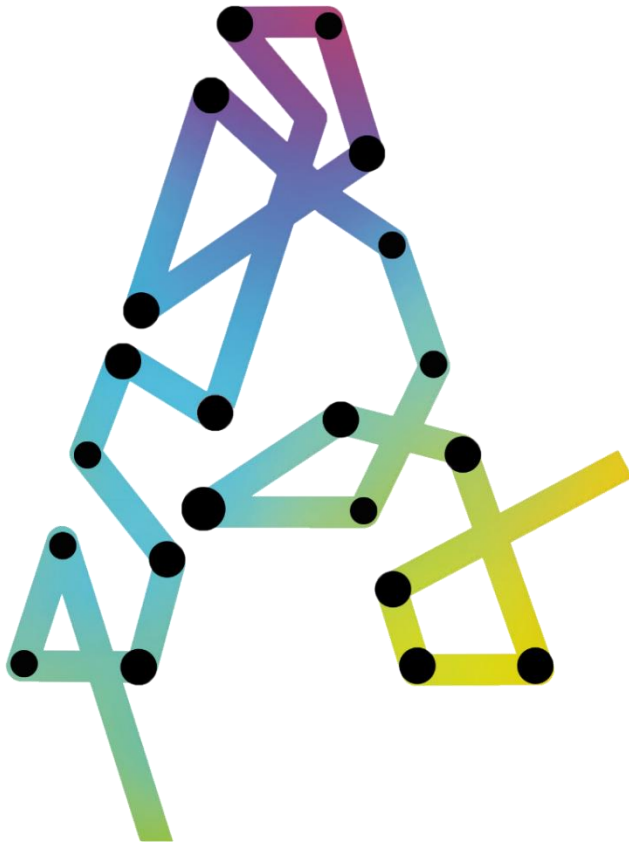
75014 Paris

Direction des Appels à Projets et des Expérimentations

(DAPEX)



<https://www.ccca-btp.fr/>



Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation

**LES BOX MOBILES
DESTINATION CAP BTP**

Suivi du dossier AVENRIA

Guillaume LECOMTE, Président et Fondateur
g.lecomte@avenria.com – 06 15 36 73 31

Suivi des Modifications

Indice	Date	Nature de ma modification	Pages
A	24/07/2024	Création du document	Toutes

1	Présentation du dispositif de la solution DCBTP.....	3
1.1	La solution DCBTP	3
1.2	La BOX mobile DCBTP	3
2	Ingénierie.....	4
2.1	Pilotage et coordination du projet	4
2.1.1	Rôle et responsabilité.....	4
2.1.2	Suivi de projet et méthode de travail	4
2.2	Equipe projet	6
2.3	Contenu de la BOX.....	7
2.4	Personnalisation de la BOX mobile	7
2.4.1	Process de personnalisation	8
3	Production.....	9
3.1	L'infrastructure	9
3.2	Planification de la production	9
3.3	Processus et qualité.....	9
4	Livraison et exploitation.....	10
4.1	Modalités de livraison	10
4.1.1	Processus de livraison.....	10
4.1.2	Politique de réception	10
4.2	Formation et mise en service.....	11
4.3	Assistance technique, gestion de la maintenance et de l'obsolescence	11
4.3.1	Assistance technique utilisateur.....	11
4.3.2	Gestion de la maintenance des systèmes et logiciels avec mise à jour	11
4.3.3	Gestion de l'obsolescence du matériel	12
4.4	Gestion des opérations, réclamation et logistique de retour.....	12
4.4.1	Service client dédié	12
4.4.2	Gestion des anomalies digitales et système	12
4.4.3	Gestion des demandes ou réclamations	13
4.4.4	Garantie et responsabilité	14
5	La politique RSE d'AVENRIA	14

1 Présentation du dispositif de la solution DCBTP

1.1 La solution DCBTP

En 2021 le CCCA-BTP a développé **Destination CAP BTP (DCBTP)**, une **plateforme digitale pour accompagner les jeunes et les adultes dans leur orientation**, leur recherche de formation et leur insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Cette solution vise également à accompagner et conseiller plus largement ceux et celles ayant un projet professionnel dans le domaine du BTP, y compris les personnes en reconversion.

Des services et des outils pour un parcours d'accompagnement intuitif et personnalisé, de l'accompagnement dans la définition d'une orientation, de conforter un projet professionnel dans le secteur du BTP, de découvrir un métier du bâtiment ou des travaux publics, de dynamiser la recherche d'une entreprise formatrice par la rédaction d'un CV, ou encore d'accéder à des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire à l'issue d'une formation, **Destination BTP propose aux jeunes et, plus généralement, aux personnes ayant un projet professionnel** dans le secteur du BTP, **un parcours d'accompagnement et des solutions sur mesure** pour répondre concrètement à leurs besoins.

Cette solution dite phytale (qui combine à la fois des éléments physiques et des éléments numériques) se décline en deux formats :

- une plateforme digitale ;
- un stand interactif (qui peut se déployer de 9 m² à 25 m²) ;
- une BOX mobile.

Les services proposés :

Module de matching & portefeuille de compétences : un outil de diagnostic de potentiel de personnes sans projet professionnel identifié ou hésitantes et qui les accompagne tout au long de leur parcours professionnel. Un outil pour révéler des talents et susciter des vocations.

Module de géolocalisation : un outil de cartographie qui permet de localiser simplement les CFA sur tout le territoire.

Module de création de CV : un outil simple pour créer un CV facilement.

Module de répertoire national d'offres d'emploi : un accès aux offres d'emplois et d'alternance avec 130 000 offres disponibles.

Module offres de stage découverte : un accès aux offres de stage de seconde et de troisième.

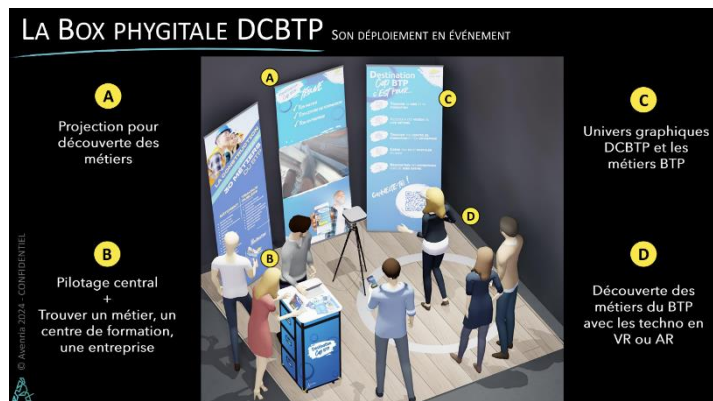
Découverte métiers par immersion : l'immersion en AR/IA/holographie avec une approche innovante pour découvrir des métiers ou pour l'acquisition de compétences

Depuis 2023, le stand a été déployé sur plusieurs salons et événements comme :

1.2 La BOX mobile DCBTP

La BOX DCBTP c'est :

- **un concentré technologique** avec un design attractif ;
- **des antennes territoriales** avec des ambassadeurs métiers.



- A. Univers graphique avec surface de projection.
- B. Ordinateur de pilotage et module «trouve ton métier, ta formation et ton entreprise».
- C. Découverte des métiers avec des technologies réalité combinée.

2 Ingénierie

2.1 Pilotage et coordination du projet

2.1.1 Rôle et responsabilité

Le lauréat s'engage à mettre à disposition une équipe expérimentée ainsi qu'un pilote de projet dédié. Ce pilote sera responsable de la coordination des actions à valider et servira de point de contact principal tout au long du projet.

Le lauréat devra répondre aux demandes de validation dans les délais impartis. La rigueur dans le respect des échéances est cruciale pour assurer la bonne progression et la réussite du projet. Tout retard ou manquement à cette obligation pourrait entraîner des répercussions sur le déroulement global du projet, pour lesquelles AVENRIA ne pourra être tenu responsable.

2.1.2 Suivi de projet et méthode de travail

Le planning est découpé en 3 phases « Action » avec la mise en place de réunions cadres organisées conjointement entre le lauréat, le CCCA-BTP et AVENRIA.

Action 1 – Ingénierie & personnalisation

Action 2 – Production

Action 3 – Livraison et exploitation

Le planning s'articule autour de jalons principaux sur chaque « Action » et de jalons intermédiaires.

Les jalons principaux sont déterminés avec l'objectif de cadrage du projet, de la personnalisation, de la production et livraison de la BOX BTP.

A partir de ces jalons principaux, un rétroplanning est construit en intégrant les différentes actions ou tâches constituant une phase « Action ». Des Jalons intermédiaires sont définis pour cadencer le projet ou pour établir des points d'arrêt ou mettre en exigence les différents acteurs du projet, tels que les jalons de validation ou certains jalons de fin de Phase « Action ».

Des réunions spécifiques viennent structurer la démarche de pilotage de projet.
Les ordres du jour seront détaillés et envoyés aux participants avant la tenue de ces réunions.

➔ Réunion de cadrage : lancement du projet

Une réunion de cadrage est organisée avec les parties prenantes et est l'occasion de présentations mutuelles et réciproques des équipes.

Cette réunion sera l'occasion pour les chefs de projets et les pilotes des parties prenantes de valider un planning de déploiement.

➔ Réunion de cadrage : personnalisation et production

Cette réunion permet la validation du design et la finalisation du process de personnalisation (voir 2.4. Personnalisation de la BOX mobile). C'est le point de départ capital pour la mise en production. Sans cette étape aucune mise en production ne peut être effectuée. A compter de cette étape, il faut compter deux mois pour la production de la BOX.

➔ Réunions d'avancement

Ces réunions permettront de garantir le bon déroulement des différentes actions et le suivi des indicateurs, notamment en ce qui concerne le nombre d'événements demandés dans le cadre de l'appel à candidatures.

➔ Réunion de clôture

Une réunion de clôture sera organisée avec les parties prenantes afin de faire un bilan global.

➔ Suivi d'avancement et plan d'actions

Le suivi est réalisé via un compte rendu rédigé après chaque réunion avec un plan d'action associé. Celui-ci est envoyé à toutes les personnes présentes lors de cette réunion.



4.1 Lot 1 – Reportages Métiers			
Date	Interlocuteurs	Actions	Statut Action
02/06/2022	AVENRIA	Envoi des autorisations droit image + CR au Démarrage	Réalisée
02/06/2022	AVENRIA	Envoi du rétro-planning	Réalisée
10/06/2022	IFPP15	Retour commentaires/remarques sur le rétro-planning	En cours

4.2 Lot 2 – Plateforme de matching			
Date	Interlocuteurs	Actions	Statut Action
03/06/2022	IFPP15	Envoi charte graphique + logos IFPP	Réalisée
03/06/2022	IFPP15	Envoi catalogue Métiers et formations (Fichier Excel)	En cours

4.3 Aspects financiers			
Date	Interlocuteurs	Actions	Statut Action
02/06/2022	AVENRIA	Envoi facture de lancement des lots 1 et 2	Réalisée

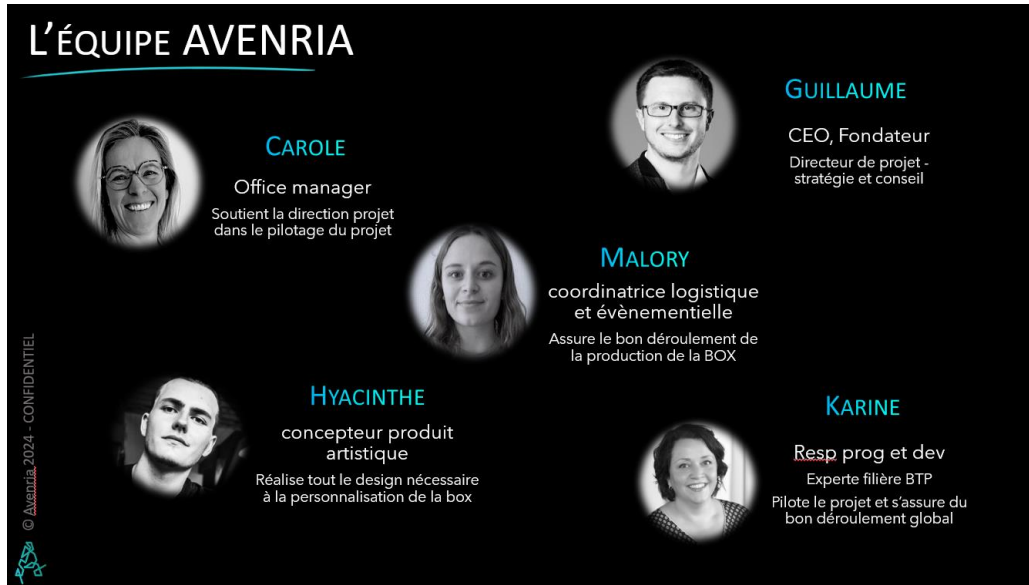
➔ Etapes de validation

Les étapes de validation sont identifiées à la fin de chaque phase « Action ».

2.2 Equipe projet

5 collaborateurs de chez AVENRIA accompagnent à la réalisation de ce projet.

Les expertises de ces 5 personnes permettront de mener à bien les différentes demandes formulées.



Guillaume : Directeur de projet - stratégie et conseil

- Pilote la stratégie de data visualisation et d'intelligence artificielle
- Structure l'ensemble du programme technologique

Karine : responsable programme et développement

- Pilote le projet et s'assure du bon déroulement global
- Vérifie la cohérence avec le besoin du client
- Accompagne les équipes des différentes parties prenantes
- S'assure du respect des délais impartis
- S'assure des aspects administratifs et de la facturation

Malory : coordinatrice logistique et événementielle

- Assure le bon déroulement de la production de la BOX
- Effectue les contrôles qualité
- S'assure du respect des délais impartis
- Se charge de l'expédition
- S'assure de la mise en service initiale de la BOX

Carole : office manager

- Soutient la direction projet dans le pilotage du projet

Hyacinthe : concepteur produit artistique

- Réalise tout le design nécessaire à la personnalisation de la BOX

2.3 Contenu de la BOX

- La BOX mobile avec 4 compartiments facilitant le transport en voiture
- Un univers graphique avec 3 roll up
- Le système d'auto génération de WIFI
- L'unité de pilotage pour l'ambassadeur métiers avec les outils de VR et l'interconnexion avec le système de projection fourni aussi.
- Un casque XR dernière génération
- Une tablette visiteurs pour faciliter l'inscription des visiteurs ayant des problèmes avec leur téléphone ou pour faciliter l'accompagnement
- Des systèmes de sécurisation du matériel
- Un système intégré de Datavisualisation et géolocalisation
- Un pack de matériels pour faciliter le montage du stand (multiprises, rallonges, ciseaux, ruban électrique, ...)
- 3 roll-ups

A titre indicatif, une liste non exhaustive, susceptible d'évoluer dans le cadre de l'amélioration continue du produit.

Nom produit	Quantité
Adaptateur HDMI-USBC	1
Borne de chargement casque VR	1
Box avec 4 compartiments	1
Cable HDMI	1
Câble USB-C	1
Casque VR	1
Chiffon et nettoyant	1
Couverture de protection	2
Flyers	100
Housse de câble + rangement	2
Manette casque VR	2
Multiprise 5 prises	2
Paire de ciseaux	1
Plaque noire	1
Pochette pour flyers	1
Pochette pour sécurisation tablette	1
Pochette transparente	2
Rallonge 10m	1
Rallonge 5m	1
Roll up	3
Routeur système génération de WIFI	1
Scotch gaffer	2
Sécurisation tablette	1
Tablette tactile	2
Trépied	1
Vidéoprojecteur	1

2.4 Personnalisation de la BOX mobile

La personnalisation de la BOX mobile comprendra une adaptation visuelle conforme à la charte graphique du CFA. Les logos du CCCA-BTP et de DESTINATION CAP BTP seront intégrés de manière visible et en stricte conformité avec les directives de cet appel à candidatures. Il est important de noter que la structure graphique de la BOX (logo, couleurs, etc.) restera inchangée et qu'elle sera personnalisée à des endroits définis au préalable.

Concernant la personnalisation, la structure graphique de la BOX restera inchangée, mais sera personnalisée avec votre logo selon les placements définis par le CCCA-BTP et ajustée aux couleurs de votre charte, tout en respectant l'univers de DESTINATION CAP BTP. Les trois roll-ups seront également adaptés en fonction du placement de votre logo, des couleurs de votre charte, et des métiers qui vous concernent



2.4.1 Process de personnalisation

Collecte des éléments de la charte graphique du client : réception de tous les fichiers requis, y compris les logos, les couleurs pantone spécifiques, et autres éléments graphiques pertinents, dans les formats CMJN, png et ai. Une liste des métiers liés aux formations dispensées par l'établissement sera également demandée au format Excel."

Validation des éléments graphiques reçus : validation des fichiers fournis pour vérifier leur exhaustivité et leur conformité aux spécifications techniques pour une application sur la BOX mobile et autres éléments. Un ajustement sera effectué si nécessaire pour garantir la conformité des fichiers.

Création des maquettes et propositions : élaboration de maquettes visuelles montrant comment la charte graphique sera appliquée sur la BOX mobile. Validation par les parties prenantes avant la mise en production.

Production et préparation : envoi des fichiers approuvés à l'imprimeur.

3 Production

3.1 L'infrastructure

Infrastructure moderne et adaptée : notre site de production est conçu pour optimiser l'efficacité et la qualité, avec des espaces dédiés pour chaque étape de la fabrication, assurant un flux de travail fluide et organisé.

3.2 Planification de la production

Un planning de production sera établi afin d'assurer le respect des délais de fabrication. Une fois les éléments de design validés, la fabrication complète de la BOX nécessitera un autour de deux mois et demi.

3.3 Processus et qualité

Un processus bien défini est mis en œuvre pour garantir que chaque BOX mobile assure la qualité de la BOX.

Le process qualité :

Personnalisation et assemblage : personnalisation et assemblage des différents composants pour constituer la BOX mobile dans son ensemble.

Traçabilité : Mise en place de systèmes de traçabilité pour suivre les produits retournés et assurer un traitement rapide et efficace.

Contrôle qualité initial : vérification visuelle et fonctionnelle de la BOX mobile assemblée.

Tests et contrôles : contrôle pour assurer la solidité, la fonctionnalité et la sécurité de la BOX mobile.

Correction des défauts : correction des défauts identifiés lors des tests et contrôles.

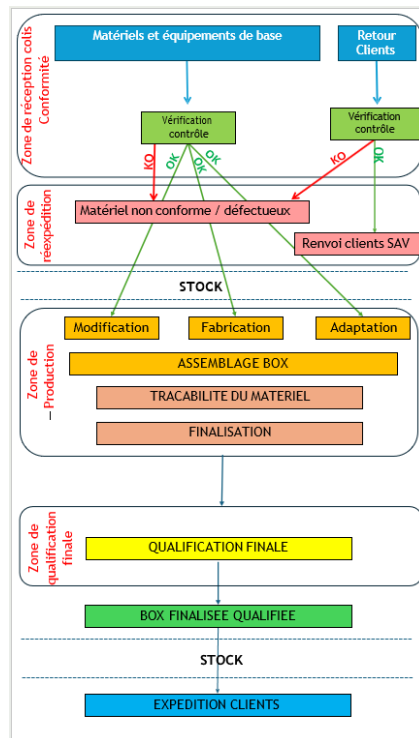
Emballage et préparation à l'expédition : emballage sécurisé de la BOX mobile conforme aux normes de transport.

Contrôle final avant expédition : dernière vérification pour s'assurer que la BOX mobile répond aux exigences de qualité et de personnalisation.

Le processus logistique :

Un process spécifique a été mis en place avec 4 zones bien définies :

- Zone de réception colis/conformité
- Zone de réexpédition
- Zone de production
- Zone de planification finale



4 Livraison et exploitation

4.1 Modalités de livraison

Les modalités de livraison par transporteur de la BOX DESTINATION CAP BTP sont établies pour garantir une distribution rapide, sécurisée et adaptée à la BOX MOBILE.

4.1.1 Processus de livraison

Livraison standard par transporteur :

La BOX est expédiée via un transporteur partenaire avec un délai de livraison généralement compris entre 3 à 6 jours ouvrés (hors vacances scolaires et jours fériés) après la confirmation de la commande.

Ce mode de livraison est inclus sans frais supplémentaires pour le CFA.

4.1.2 Politique de réception

Confirmation de réception :

À la réception de la BOX, une confirmation de réception sera requise, soit par signature électronique, soit par signature sur papier. Il est impératif qu'une personne soit présente pour réceptionner la livraison. En cas d'absence, toute demande de nouvelle livraison sera facturée.

Inspection à la réception :

Une inspection de la BOX doit être effectuée à la réception. Toute anomalie doit être signalée (produit endommagé, articles manquants, etc.) au service client dans les 48 heures suivant la livraison.

4.2 Formation et mise en service

Afin de permettre aux lauréats de s'approprier pleinement les modalités d'utilisation des services de la BOX DESTINATION CAP BTP, une session de formation "prise en main" sera organisée dès la livraison de la BOX. Cette formation obligatoire sera planifiée en fonction des disponibilités des participants. De plus, un guide d'utilisation détaillé sera fourni pour faciliter l'usage de la BOX lors des évènements.

AVENRIA se dégage de toute responsabilité concernant l'utilisation de la BOX si la formation préalable n'a pas été effectuée.

4.3 Assistance technique, gestion de la maintenance et de l'obsolescence

4.3.1 Assistance technique utilisateur

Une assistance technique utilisateur est mise en place par AVENRIA pour optimiser l'utilisation de votre BOX. Nous vous accompagnons pour la configuration, le suivi et l'amélioration des performances, la gestion des données ainsi que pour le suivi du nombre d'évènements à effectuer dans le cadre de cet appel à candidatures.

Pour assurer une efficacité optimale, une collaboration de proximité est essentielle entre AVENRIA et le CFA, pour cela, une périodicité de réunions tous les uns à trois est à prévoir en fonction des besoins ou problématiques rencontrées.

Un service client dédié est à votre disposition pour répondre à toute question, demande d'aide ou renseignement concernant l'utilisation de la BOX (voir le point 4.4.2).

4.3.2 Gestion de la maintenance des systèmes et logiciels avec mise à jour

Afin de garantir une utilisation optimale de la BOX et de ces services, des opérations de mises à jour et de maintenance des systèmes ou logiciels sont à prévoir. Ces mises à jour sont essentielles pour garantir la sécurité, la performance et la continuité des services de la BOX mobile.

La maintenance peut inclure des optimisations, des mises à jour et des actions pour assurer une haute fonctionnalité. Vous serez avertis en cas de maintenance planifiée ou urgente. Il est demandé qu'une personne soit disponible pour accompagner les opérations.

La périodicité de cette maintenance varie de 6 mois/un an.

Les services concernés peuvent être les suivants :

- Système et logiciel
- Plateforme DCBTP
- Maintenance logiciel
- Datavisualisation et géolocalisation

Les opérations de maintenance sont les suivantes :

Tierce Maintenance Applicative (TMA) :

TMA réglementaire : mise en conformité avec la législation.

TMA évolutive : évolutions ergonomiques et fonctionnelles.

TMA corrective : correction des anomalies.

4.3.3 Gestion de l'obsolescence du matériel

Pour garantir une efficacité optimale de la BOX sur le long terme, AVENRIA s'assure que le matériel utilisé continue de répondre aux fonctionnalités requises. Si le matériel ne satisfait plus ces critères, AVENRIA procédera au remplacement à ses frais. Il sera alors nécessaire de retourner le matériel obsolète. Si nécessaire, une courte formation sera proposée pour faciliter la prise en main du nouveau matériel.

La garantie des services, incluant la maintenance, l'obsolescence et les produits, est valable sur une période contractuelle à partir de la signature de la convention. Passé ce délai, toute intervention sera facturée.

4.4 Gestion des opérations, réclamation et logistique de retour

4.4.1 Service client dédié

Un service client est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'utilisations ou résoudre tout problème technique, ainsi que pour gérer les retours et les échanges, par téléphone ou par mail.

Les horaires du service client sont du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h par téléphone ou par mail. Les numéros et le mail vous seront transmis à la réunion de lancement.

Ce service est assuré sur toute la durée contractuelle de services à compter de la signature du contrat.

4.4.2 Gestion des anomalies digitales et système

Des anomalies bloquantes, classées en trois catégories, peuvent survenir et nécessitent une intervention spécifique. En fonction de la nature de l'anomalie, cela peut entraîner une interruption temporaire du service.

Anomalie bloquante : rendant impossible l'utilisation normale d'une fonction essentielle sans solution de contournement. Délai de prise en compte : 4 heures ; proposition de solution : 1 jour ouvré ; résolution : 2 jours ouvrés.

Anomalie majeure : anomalie bloquante avec solution de contournement. Délai de prise en compte : 1 jour ouvré ; proposition de solution : 2 jours ouvrés ; résolution : 10 jours ouvrés.

Anomalie mineure : problème non critique. Délai de prise en compte : 5 jours ouvrés ; proposition de solution : 5 jours ouvrés ; résolution : 20 jours ouvrés.

Notre service de gestion est conçu pour traiter efficacement les anomalies, qu'elles soient digitales ou matérielles.

Anomalies digitales :

Identification et diagnostic : lorsque vous signalez une anomalie digitale, notre équipe technique procède à une analyse approfondie pour identifier la cause exacte du problème.

Intervention : en fonction de la nature de l'anomalie, nous appliquons des correctifs logiciels ou mettons à jour les configurations nécessaires.

Anomalies matérielles :

Identification et évaluation : dès qu'une anomalie matérielle ou défaillance technique est signalée, nous évaluons l'état du matériel concerné pour déterminer la nature du problème.

Intervention : pour le matériel est défectueux ou en panne, nous procédons à son remplacement.

Retour du matériel : lorsque du matériel est remplacé, il est demandé de renvoyer l'ancien matériel.

4.4.3 Gestion des demandes ou réclamations

Une gestion et un traitement des demandes ou réclamations sont mis en place avec un engagement sur les délais de réponse. Nous assurons une réponse à votre demande dans un délai de 48 heures pour en confirmer la prise en considération.

Les demandes ou réclamations doivent être soumises par téléphone, email,

Le process à suivre est le suivant :

Étape 1 : confirmation de la réception de la demande dans les 48 heures ouvrables.

Étape 2 : analyse et traitement de la réclamation sous 3 jours ouvrables.

Étape 3 : résolution et communication de la solution au client dans un délai préférentiellement de 7 jours ouvrables.

Le process conditions et procédure des retours est le suivant :

En cas de produit défectueux* ou en panne, une demande de retour doit être effectuée en contactant le service client.

Les conditions de retour seront définies par le service client en fonction du produit à retourner et de sa volumétrie (étiquette prépayée ou transporteurs) et ce dans la limite de la garantie des produits.

Si le produit est défectueux*, les frais de retour seront pris en charge par AVENRIA. En revanche, si le problème est dû à une responsabilité du client, les frais de retour seront à sa charge.

Les conditions de retour :

Les produits retournés doivent être renvoyés dans leur housse ou protection d'origine, avec tous les accessoires inclus. Si le produit ne possède pas de housse de protection d'origine, il incombe au client de renvoyer les éléments avec du papier bulle de protection, dans un colis adapté aux équipements électroniques et fragiles. Dans le cas contraire, le retour sera refusé et aucun échange ne sera possible.

Le retour doit s'effectuer sous 7 jours suivant la réclamation.

**Un produit est défectueux s'il présente un problème qui affecte son fonctionnement, sa sécurité ou sa conformité. Cela inclut :*

- *Fonctionnement anormal : le produit ne fonctionne pas comme prévu.*
- *Défaut de fabrication : erreurs dans le processus de fabrication ou d'assemblage.*
- *Dangers pour la sécurité : risques pour la sécurité de l'utilisateur.*
- *Non-conformité à la description : le produit ne correspond pas à la description fournie.*

Toute information dans ce document est classée confidentielle et reste la propriété d'AVENRIA SAS

Le process est le suivant :

Étape 1 : contact du service client pour obtenir une autorisation de retour.

Étape 2 : envoi de l'étiquette de retour par email.

Étape 3 : expédition du produit à l'adresse fournie.

Étape 4 : confirmation de la réception du produit dans nos locaux.

Étape 5 : inspection du produit retourné sous 2 jours ouvrables.

Étape 6 : traitement de l'échange sous 10 jours ouvrables après inspection (hors caissons de la BOX mobile).

IMPORTANT :

Aucun remboursement ne sera effectué. Les produits défectueux seront remplacés ou échangés.

En cas de retour d'un produit endommagé en raison d'une mauvaise manipulation par le client, le coût du produit sera facturé au client.

4.4.4 Garantie et responsabilité

Les produits et la BOX bénéficient d'une garantie générale type matériel du commerce standard hors casse, de deux ans à compter de la livraison de la BOX. Passé ce délai, aucune demande de prise en charge ne sera acceptée.

L'assurance de la BOX est à la charge de l'utilisateur. AVENRIA décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol de la BOX ainsi que des éléments et produits qui la composent. Il appartient à l'utilisateur de souscrire une assurance appropriée et de signaler toute perte ou tout dommage à son assureur.

AVENRIA décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une manipulation incorrecte de la BOX ainsi que des produits et éléments qui la composent. Les défaillances ou dommages causés par une utilisation non conforme aux instructions fournies ne sont pas couverts par la garantie.

AVENRIA ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels résultant de l'utilisation de la BOX mobile.

En cas de sinistre (vol, casse...), AVENRIA ne pourra être tenue responsable des coûts de réparation, de remplacement ou des pertes associées.

5 La politique RSE d'AVENRIA

AVENRIA est une entreprise de services informatiques dans les domaines de la communication digitale, de l'orientation, de la formation professionnelle et du recrutement des jeunes.

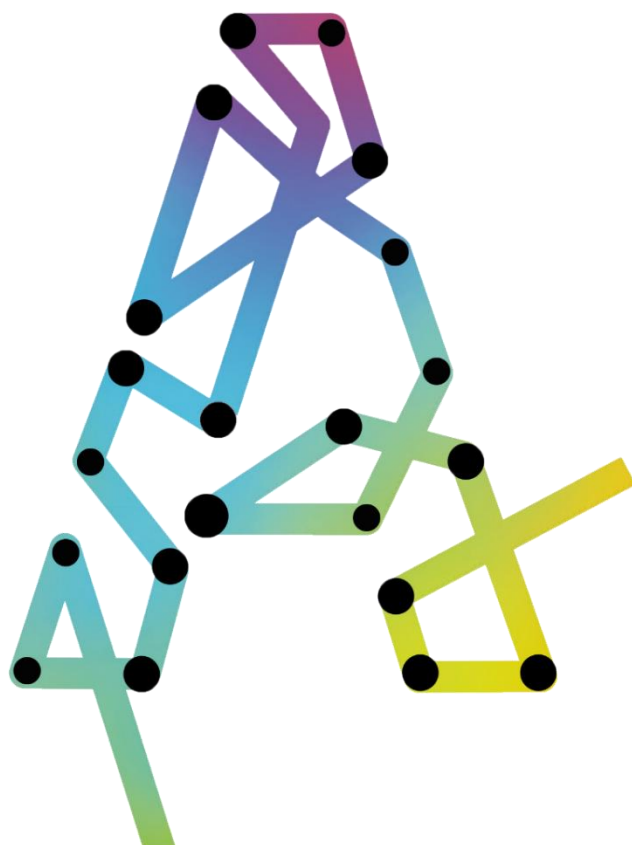
La plupart de nos activités sont réalisées dans nos locaux situés dans une zone smart green.

Nous sommes conscients que, bien que l'impact soit modéré, l'empreinte environnementale de nos activités est réelle et nous nous engageons à continuellement l'améliorer.

Nous nous engageons à identifier et respecter toutes les exigences légales ou d'adhésion volontaire retenue par la Société concernant la maîtrise de l'impact environnemental de nos activités et la prévention de la pollution, à travers l'application des méthodes appropriées.

Dans le cadre de notre accord d'entreprise sur le développement durable, AVENRIA s'est engagé à respecter plusieurs mesures :

- Nous évitons au maximum d'utiliser le format papier. En effet, nous privilégions les outils numériques et lorsqu'il est indispensable d'utiliser du papier, nous utilisons notre papier recyclé et favorisons l'impression recto verso. De plus, le papier qui a déjà été utilisé n'est pas jeté mais recyclé sous forme de brouillons.
- Lors de l'envoi d'email, nous évitons les pièces jointes volumineuses et nous favorisons l'utilisation de clé USB ou de disque dur pour permettre l'échange entre membres de l'équipe.
- Nous limitons et minimisons l'impact environnemental lié aux déplacements professionnels nécessaires dans l'exercice de nos activités. En effet, AVENRIA privilégie l'utilisation de la visioconférence avec nos divers clients. De plus, nous favorisons le covoiturage lors de nos déplacements professionnels et privilégions l'utilisation de moyens de transports vert lorsque nous nous déplaçons dans notre ville.
- Nous réduisons au maximum notre consommation énergétique. Les lumières ne sont allumées que lorsque cela est vraiment nécessaire et toutes les prises sont débranchés le soir avant de partir. Le chauffage est utilisé avec parcimonie lors des périodes de froid tout comme la climatisation l'été.
- Nous minimisons la production de déchets et maximisons le taux de recyclage associé, les locaux disposent d'une poubelle de tri sélectif. De plus, les salariés privilégient la vaisselle réutilisable plutôt que des gobelets et des couverts en plastique.
- Nous nous assurons de l'engagement des fournisseurs à nous aider à respecter notre politique environnementale.
- Implémenter les processus de quantification et de suivi de nos impacts environnementaux



Passerelle API Insertion BTP

Associée au
DISPOSITIF BOX DESTINATION CAP BTP

Suivi du dossier AVENRIA

Guillaume LECOMTE, Président et Fondateur
g.lecomte@avenria.com – 06 15 36 73 31

Suivi des Modifications

Indice	Date	Nature de ma modification	Pages
A	05/01/2025	Création du document	Toutes

1.	Présentation de la « Passerelle API Insertion BTP ».....	3
1.1.	Objectif et enjeux.....	3
1.2.	Notions API et expérience AVENRIA	3
2.	Périmètre de l'Action 4 « Passerelle API Insertion BTP ».....	4
2.1.	Systèmes d'information et données « Site CFA/OF »	4
2.2.	Détails des tâches de l'Action 4 « Passerelle API Insertion BTP ».....	4

1. Présentation de la « Passerelle API Insertion BTP »

1.1. Objectif et enjeux

L'objectif est de mettre en place une « Passerelle API » entre les Box Destination Cap BTP et le système d'information de gestion des candidats des différents sites de l'Organisme de formation sur son territoire.

Avec l'obtention de nouveaux candidats grâce à la ou les Box DCBTP, la passerelle API permettra d'éviter la double saisie avec l'intégration de la donnée candidat DCBTP dans le système informatique de gestion des candidats de l'Organisme de formation et permettra aussi des remontées d'information automatique sur l'avancement du processus d'insertion des candidats.

De manière plus globale, l'enjeu est de pouvoir connaître le statut des candidats sur leur contractualisation dans le secteur du BTP selon les actions de sourcing opérées et leur localisation. Nous obtiendrons ainsi le 1^{er} système global intelligent capable de mesurer les impacts des campagnes de communication DCBTP et ses salons sur le recrutement réel dans le secteur du BTP avec un maillage national, régional et départemental. Ainsi, des technologies intelligentes pour déterminer des tendances Emploi/formation à partir des données absorbées par les Dispositifs Destination Cap BTP pourront être opérées.

1.2. Notions API et expérience AVENRIA

Le terme API et en l'occurrence l'expression « Passerelle API » ont besoin d'être précisées pour éviter toute ambiguïté dans les actions associées.

- Le terme API traduit une interface logicielle permettant à un service/logiciel d'échanger des données avec un autre service/logiciel.
Une API représente une porte d'entrée sans toutes les spécificités d'exploitation souhaitée à savoir sans les murs, les routes/canaux, les sécurisations spécifiques ou l'exploitation voulue dans un contexte ciblé. Selon l'ambition de ce que nous voulons construire autour de cette porte, le projet peut varier fortement en termes de coût.
- De ce fait, nous avons plutôt nommé notre Action 4 "Passerelle API Insertion BTP" pour préciser la portée.
- Sur l'API et ses variantes, le périmètre d'action varie également selon les directions des flux de données et leurs sécurisations. Du plus simple au plus complexe :
 - o Cas 1: Un flux d'un système A à un système B qui s'arrête au portail sécurisé du système B (Ex: la plateforme Boost envoyant sur le formulaire d'inscription de la plateforme Destination Cap BTP)
 - o Cas 2: Un flux d'un système A à un système B qui traverse le portail sécurisé du système B (la plateforme DCBTP vers la plateforme Hellowork et la plateforme Myfuture)
 - o Cas 3: Un flux dans les 2 directions entre un système A et un système B traversant les portails sécurisés des 2 systèmes (Ex: entre les différents services propres de DCBTP ou la volonté de la "Passerelle API Insertion BTP")

La capacité fonctionnelle de la passerelle API dépend aussi de l'expertise de celui qui met à disposition sa part d'interface, il est donc primordial que l'Organisme de formation mette à disposition un responsable informatique et/ou son partenaire informatique maîtrisant le système d'information de gestion des candidats pour que nous obtenions les possibilités d'interconnexion.

2. Périmètre de l'Action 4 « Passerelle API Insertion BTP »

2.1. Systèmes d'information et données « Site CFA/OF »

Les systèmes d'informatiques de gestion de candidats tels que HUB3E et YPAREO distinguent les sites dans les bases de données avec à titre d'exemple la dénomination pour HUB3E : site 1, site 2, site 3, etc, (rattachant la distinction des données de formation et autres éléments associés).

- Tout CFA/OF/Site dispose d'un numéro unique noté UAI attribué dans le répertoire académique et ministériel faisant le lien avec une base de données unique ou avec Parcoursup ou encore avec le CERFA.
- AVENRIA a besoin de connaître la structure informatique, les dénominations et les possibilités d'interconnexion pour créer la Passerelle API.

Les versions et évolutions des systèmes informatiques de l'Organisme de formation

- Les systèmes informatiques de gestion des candidats peuvent évoluer au cours du présent contrat. A titre d'exemple, pour HUB3E, certains Organismes de formation du BTP sont en V2 quand d'autres sont en V3 et ceux en V2 migreront en V3. Entre la V2 et la V3, l'API mise à disposition pour interconnecter la « Passerelle API » change fonctionnellement et donc la « Passerelle API » doit suivre forcément ces changements de configuration pour garantir la même performance d'échanges entre le Dispositif Box DCBTP et le système d'information de l'Organisme de formation.

Il est donc impératif qu'AVENRIA soit informé de toute évolution sur le système informatique de gestion des candidats de l'Organisme de formation.

- Des règles de sécurité nationales peuvent aussi demander des maintenances ou des évolutions des systèmes et donc de la « Passerelle API » pour rester en conformité. AVENRIA préviendra l'Organisme de formation si des mises à jour majeures devaient être réalisées.

2.2. Détails des tâches de l'Action 4 « Passerelle API Insertion BTP »

Chaque environnement est spécifique et cela engendre une charge de travail personnalisée.

La définition des tâches et des jalons sont précisés dans le tableau ci-dessous et prend bien en compte les aspects techniques et fonctionnels évoqués.

Document CONFIDENTIEL

N°	Tâches	Précisions techniques	Jalons
1	Diagnostic opération interconnection DCBTP et système de gestion candidats Lauréat	*1 réunion avec la (ou les) DSI des sites *2 réunions techniques de validité du plan de réalisation *Doc synthèse structure envisagée	To+1sem: 1ère réunion To+3sem: Doc synthèse Go/NoGo
2	Développement du socle de base de la Passerelle API Insertion BTP au niveau Lauréat et personnalisation au site/CFA/OF	Prise en compte des spécificités du Lauréat et Intégration de la distinction nominative des différents sites	To+4,5sem
3	Calibrage du système de synchronisation et traitement des évolutions de statut	Récupérer le changement de statut des candidats qui va évoluer au cours de son processus. Faire la distinction avec l'ajout progressif de nouveaux candidats	To+6sem
4	Traitement UX/UI spécifique de la remontée de données dans le système de Data visualisation DCBTP avec le niveau de maillage Box DCBTP	Selon les systèmes de gestion de candidats, les dénominations dans les bases de données seront forcément différentes, nécessité de faire une table de rapprochement pour garder la cohérence des désignations dans le système de Data visualisation DCBTP et la géolocalisation des Box DCBTP sur les interfaces dédiées	To+8sem
5	Maintenance annuelle	Sur 2 ans, prise en compte d'1 maintenance annuelle avec les 2 changements d'année scolaire	Sept: changement année scolaire et Deb Janvier: maintenance annuelle
6	Evolution de version	Prise en compte d'1 évolution éventuelle de version	Au cours du contrat

La tâche n°1 « Diagnostic opération » inclut une notion de Go/NoGo dont le statut est prononcé par AVENRIA. En effet, pour la réalisation de cette Action 4 « Passerelle API Insertion BTP », AVENRIA a besoin d'information critique du système d'information de gestion des candidats provenant de l'Organisme de formation. Ainsi, si l'Organisme de formation se voit dans l'impossibilité de fournir les éléments clés ou n'a pas de système informatique de gestion de candidats du type YPAREO ou HUB3E, AVENRIA se verrait dans l'incapacité de mettre en place la « Passerelle API Insertion BTP » telle que définie dans la présente Annexe.